



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 novembre 2018 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2018-11-236

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 30 septembre 2018
 - 4.2 États comparatifs du second semestre se terminant le 30 septembre 2018
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion concernant l'adoption du règlement 2018-09 relatif au budget 2019 et à la taxation de l'exercice fiscal 2019
- 8.2 Adoption du règlement portant le numéro 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux
- 8.3 Adoption du règlement portant le numéro 2018-07 concernant la gestion contractuelle
- 8.4 Prolongation de la nomination de monsieur le conseiller Howard Sauvé à titre de maire suppléant et de substitut à la MRC d'Argenteuil
- 8.5 Modification de la résolution 2017-12-263 : calendrier des séances pour l'année 2018
- 8.6 Remboursement de frais à madame Manon Girard pour la propriété située au 15, chemin Scraire
- 8.7 Demande de dérogation mineure : DM-2018-115 pour les lots 6 284 974, 6 284 975, 6 284 968, 6 284 969 et 6 284 970 du cadastre du Québec
- 8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2018-116 - emplacement du prolongement de la montée du Pont-Bleu sur les lots 6 284 971 et 6 284 972 du cadastre du Québec
- 8.9 Dossier PIIA 2018-022 : construction d'un garage non adossé au 17, chemin Corriveau
- 8.10 Octroi d'un contrat à monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un relevé pour la propriété située au 668, chemin Tamaracouta
- 8.11 Renouvellement des assurances collectives
- 8.12 Renouvellement du contrat de service avec la Patrouille Canine Alexandre Roy
- 8.13 Adjudication du contrat pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de deux ans
- 8.14 Adjudication du contrat du service professionnel pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021
- 8.15 Octroi d'un contrat pour l'achat d'un véhicule mini autopompe destiné à des fins de lutte contre l'incendie
- 8.16 Octroi d'un contrat pour l'achat d'un véhicule mini rescue destiné à des fins de lutte contre l'incendie
- 8.17 Reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration
- 8.18 Approbation de la programmation TECQ révisée
- 8.19 Programme de Conversion à l'électricité : confirmation de la réalisation des travaux
- 8.20 Vente du véhicule autopompe 212
- 8.21 Vente du véhicule Dodge Ram 1500 ST quad 2007
- 8.22 Embauche de monsieur Jean-François Germain au poste de directeur du Service des travaux publics
- 8.23 Reconnaissance des cinq (5) années de service continu de madame Sonia Legault
- 8.24 Dépouillement de l'arbre de Noël - allocation d'un budget d'opération
- 8.25 Dépôt d'un projet dans le cadre de Co-Lab Laurentides 2018-2019
- 8.26 Participation à la campagne de financement du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil
- 8.27 Contribution à la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2018-11-237

2.1 *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018*

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018.

ADOPTÉE.

2018-11-238

3. *Approbation des comptes*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'octobre 2018 totalisant **94 687.24 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le Conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2018 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 30 septembre 2018*

La directrice générale adjointe dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 septembre 2018.

4.2 *États comparatifs du second semestre se terminant le 30 septembre 2018*

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états comparatifs (*non vérifiés*) du second semestre pour la période se terminant le 30 septembre 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'octobre a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

Un Info Mille-Isles Express vous a été distribué à la fin du mois d'octobre. La prochaine édition de l'Info Mille-Isles sera distribuée à la mi-décembre. Vous y retrouverez entre autres l'horaire de la patinoire pour 2019.

Voirie et infrastructure :

La planification faite par l'ancien directeur des travaux publics nous permet de poursuivre la réalisation des travaux prévus tout en respectant le budget alloué au service pour 2018.

Sécurité publique :

La journée de prévention en sécurité incendie qui a eu lieu le 13 octobre dernier a permis aux participants de recevoir de nombreux conseils et d'assister à plusieurs activités. Le camion de location a été livré et est en service depuis le milieu du mois d'octobre. L'autopompe 212 sera mise à vendre aux enchères.

Loisirs et vie communautaire :

La fête de l'Halloween a eu lieu le 27 octobre au camp Tamaracouta et fut comme toujours, très appréciée par les participants. Les prochains événements sont la Guignolée des pompiers et le dépouillement de l'arbre de Noël. Toutes les informations sont données dans l'Info Mille-Isles Express que vous avez reçue en octobre. D'ailleurs, vous avez aussi reçu un sac en papier brun pour la Guignolée. Nous vous invitons à participer généreusement ! Si vous désirez obtenir un panier de Noël, vous pouvez communiquer avec madame Janick Roy avant le 15 novembre. Les inscriptions pour le dépouillement de l'arbre de Noël se font jusqu'au 16 novembre auprès de madame Janick Roy. Enfin, le mercredi 14 novembre aura lieu un café-rencontre pour les proches aidants sur le thème de l'estime de soi. Vous devez vous inscrire auprès du Centre d'Action Bénévole d'Argenteuil.

Urbanisme :

Ce soir, deux dérogations mineures relatives à la Montée du Pont-Bleu seront proposées dans le but de faire avancer le dossier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Environnement :

En date du 30 octobre, 359 déclarations sur les installations sanitaires ont été reçues. 299 formulaires de déclaration sont encore manquants. Les premiers avis ont été envoyés.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Ce soir, la municipalité pourvoit le poste de directeur des travaux publics. L'importance d'une direction qualifiée et compétente nous permet une meilleure gestion des employés, une planification des travaux et le suivi qui assure une plus longue durée suite à la bonne évaluation des infrastructures. Elle donne de la crédibilité et démontre le sérieux de la justification des demandes de contribution financière déposées auprès des différents paliers de gouvernement. Nous considérons qu'il s'agit d'un investissement dans l'intérêt collectif plutôt qu'une dépense.

Les énergies déployées par le MTMDET pour faciliter le travail des municipalités et la gestion des programmes d'aide existants dans le nouveau programme déployé en juin dernier ne nous permettent pas de constater un progrès dans le dossier du chemin Tamaracouta où nous attendons l'approbation des travaux projetés pour obtenir la subvention promise de 75% de leur coût.

Le 30 octobre dernier, nous avons eu une rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec qui demandent la collaboration de la municipalité pour relier la desserte d'électricité sur une partie du territoire de la municipalité en provenance du nouveau centre de distribution de Saint-Jérôme opérationnel depuis 2016. À partir du chemin Raymond vers l'ouest sur une distance de 600 mètres environ, il n'y a pas de réseau électrique. Hydro-Québec considère qu'en raccordant le circuit provenant de Saint-Jérôme avec le réseau provenant de Lachute et en le bouclant vers Saint-Jérôme, il alimente avec plus de puissance la partie du territoire de Mille-Isles jusqu'à Fiddler ainsi qu'une partie du Canton de Gore. Cette nouvelle distribution permet à Lachute, en manque de puissance, de récupérer 7MVA pour son centre de distribution en attendant la construction d'un poste lui permettant de répondre à ses besoins et de développer son parc industriel. La municipalité collabore à la réalisation du projet.

Au niveau de la MRC, il y a maintenant 7 ans que la MRC avec celle de Papineau et les comtés unis de Prescott et Russel du côté ontarien ont convenu d'un pacte d'amitié. L'expérience positive amène les partenaires à proposer la mise en place d'un comité formé de six personnes, deux provenant de chaque partenaire et ce, avant la fin de l'année. Chaque partenaire prévoit dans la confection de leur budget 2019 y injecter 15 000 \$ pour un total de 45 000 \$ pour des projets à réaliser au bénéfice des citoyennes et citoyens du regroupement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal*

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des élus, soit :

Monsieur Michel Boyer, Maire
Madame Danielle Parent, conseillère siège no. 1 ;
Monsieur Francis Léger, conseiller siège no. 2 ;
Monsieur Howard Sauvé, conseiller siège no. 3 ;
Madame Cassandre Lescarbeau, conseillère siège no. 4 ;
Madame Julie Léveillée, conseillère siège no. 5 ;
Madame Dawn Charles, conseillère siège no. 6 ;

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), la directrice générale et secrétaire-trésorière transmet ces dernières au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, selon les articles 357 et suivants.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de septembre 2018.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de septembre 2018.

8. Affaires diverses

8.1 *Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2018-09 relatif au budget 2019 et à la taxation de l'exercice fiscal 2019*

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Howard Sauvé, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur la taxation de l'exercice fiscal 2019.

Cet avis de motion est accompagné par le dépôt du projet de règlement et la présentation dudit projet aux personnes présentes, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.2 *Adoption du règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux*

Considérant les pouvoirs accordés en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. ch. T-11.001) ;

2018-11-239



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Considérant que le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 3 octobre 2018 par madame la conseillère Cassandra Lescarbeau ;

Considérant qu'un avis public a été publié au moins 21 jours avant la présente séance, soit le 10 octobre 2018 ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de modification au projet de règlement ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant la présentation du règlement par monsieur le Maire, Michel Boyer ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (7), incluant le maire :

D'ADOPTER le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE.

2018-11-240

8.3 Adoption du règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 3 octobre 2018 par monsieur le conseiller Howard Sauvé ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant la présentation du règlement par monsieur le Maire, Michel Boyer ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

2018-11-241

8.4 Prolongation de la nomination de monsieur le conseiller Howard Sauvé à titre de maire suppléant et de substitut à la MRC d'Argenteuil

Considérant que monsieur le conseiller Howard Sauvé a été nommé maire suppléant et substitut à la table des maires de la MRC d'Argenteuil par la résolution 2017-11-238 ;

Considérant que la date prévue pour la fin du mandat de monsieur le conseiller Howard Sauvé est le 5 décembre 2018 ;

Considérant que le travail de monsieur le conseiller Howard Sauvé à ce titre est apprécié par les membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROLONGER le mandat de monsieur le conseiller Howard Sauvé à titre de maire suppléant et substitut, en l'absence du maire, à la table des maires de la MRC d'Argenteuil jusqu'à la séance ordinaire du conseil du mois de décembre 2019.

ADOPTÉE.

2018-11-242

8.5 Modification de la résolution 2017-12-263 : calendrier des séances pour l'année 2018

Considérant que la résolution 2017-12-263 prévoit que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019 soit tenue le mercredi 12 décembre 2018 ;

Considérant que le conseil désire modifier la date de la séance extraordinaire pour le 5 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MODIFIER la résolution 2017-12-263 pour que la phrase :

« DE FIXER la tenue de la séance extraordinaire du budget pour l'année 2019 au mercredi 12 décembre »

soit remplacée par la phrase suivante :

« DE FIXER la tenue de la séance extraordinaire du budget pour l'année 2019 au mercredi 5 décembre 2018 ».

ADOPTÉE.

2018-11-243

8.6 Remboursement de frais à madame Manon Girard pour la propriété située au 15, chemin Scraire

Considérant que madame Girard a payé un montant de 400 \$ pour une demande de dérogation mineure pour un projet à réaliser à sa propriété ;

Considérant que finalement, une dérogation mineure n'est pas requise pour que son projet soit réalisé en conformité avec la réglementation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de remboursement des frais encourus de 400 \$ à madame Girard ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-19000-985.

ADOPTÉE.

2018-11-244

8.7 ***Demande de dérogation mineure : DM-2018-115 pour les lots 6 284 974, 6 284 975, 6 284 968, 6 284 969 et 6 284 970 du cadastre du Québec***

Considérant que l'emplacement du prolongement de la montée du Pont-Bleu et les contraintes naturelles à éviter font en sorte que certaines dispositions réglementaires relatives aux superficies, largeurs et profondeurs des lots projetés ne sont pas atteignables ;

Considérant que dans la zone H-12, la réglementation prévoit une superficie minimale de 6 000 mètres carrés, une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 75 mètres ;

Considérant que pour le lot projeté 6 284 974, la superficie projetée est de 5 484,4 mètres carrés et une largeur de 49,34 mètres ;

Considérant que pour le lot projeté 6 284 975, la superficie projetée est de 5 019,2 mètres carrés ;

Considérant que pour le lot projeté 6 284 968, la superficie projetée est de 5 050,6 mètres carrés ;

Considérant que pour le lot projeté 6 284 969, la superficie projetée est de 4 859,9 mètres carrés et une profondeur de 66,33 mètres ;

Considérant que pour le lot projeté 6 284 970, la superficie projetée est de 5 001,7 mètres carrés ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 24 octobre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-115 sur les lots projetés 6 284 974, 6 284 975, 6 284 968, 6 284 969 et 6 284 970 du cadastre du Québec, afin de permettre des superficies, largeurs et profondeurs différentes que celles prévues à la réglementation, situés sur le prolongement de la montée du Pont-Bleu, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-11-245

8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2018-116 - emplacement du prolongement de la montée du Pont-Bleu sur les lots 6 284 971 et 6 284 972 du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à autoriser le tracé du prolongement de la montée du Pont-Bleu sur les lots 6 284 971 et 6 284 972 du cadastre du Québec ;

Considérant que pour des raisons de sécurité civile, la municipalité a procédé à l'annexion d'une partie de territoire autrefois situé dans la ville de Saint-Jérôme pour que la montée du Pont-Bleu soit prolongée et qu'elle rejoigne le rang St-Camille ;

Considérant que la réglementation prescrit qu'un nouveau cadastre de chemin situé dans un secteur riverain doit être à une distance de 75 mètres d'un lac ou cours d'eau ;

Considérant que les contraintes naturelles existantes empêchent le tracé du chemin en respect des normes prescrites ;

Considérant que le chemin projeté est situé à une distance de 16 mètres d'un milieu humide fermé et à une distance de 16,22 mètres d'un milieu humide ouvert et qu'il est situé à 69,09 m du cours d'eau situé à la déverse du lac Paul ;

Considérant qu'un biologiste a analysé la situation et qu'il y a moins d'impact sur l'environnement si le chemin se rapproche du milieu humide plutôt que du lac Paul ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 24 octobre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-116 sur les lots 6 284 971 et 6 284 972 du cadastre du Québec située dans le prolongement de la montée du Pont-Bleu, à la condition suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

- a) *Que les mesures de mitigations prévues au règlement de lotissement RU.03.2011 soient déposées à la municipalité avant l'exécution des travaux pour autorisation.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-11-246

8.9 Dossier PIIA 2018-022 : construction d'un garage non attenant au 17, chemin Corriveau

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 17, chemin Corriveau ;

Considérant qu'étant donné que la propriété est bornée par 2 chemins, le garage sera construit sur le chemin Melançon, donnant à l'arrière de la résidence ;

Considérant que ce projet de la construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 17, chemin Corriveau, conformément au dossier PIIA 2018-022.

ADOPTÉE.

2018-11-247

8.10 Octroi d'un contrat à monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un relevé pour la propriété située au 668, chemin Tamaracouta

Considérant que l'arpenteur-géomètre doit identifier la distance entre une remise et la rive du lac Ivan ;

Considérant que la municipalité a un doute raisonnable à l'effet que cette remise empiète dans la bande de protection riveraine établie à 15 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux ;

Considérant la soumission déposée par monsieur Bélanger au montant de 850 \$ plus taxes applicables pour effectuer le relevé et préparer un plan identifiant la ligne naturelle des hautes eaux et ladite remise ;

Considérant que le mandat donné à monsieur Bélanger n'inclut pas le relevé de l'ensemble de la propriété visée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

D'OCTROYER le contrat à monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un relevé pour la propriété située au 668, chemin Tamaracouta, au montant de 850 \$ plus taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement une fois le relevé obtenu ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-61000-419.

ADOPTÉE.

2018-11-248

8.11 Renouvellement des assurances collectives

Considérant la renégociation des assurances collectives pour l'année 2019 ;

Considérant les propositions et conditions déposées par les assureurs Union-Vie et Great-West ;

Considérant la recommandation de ASQ Consultants.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER les conditions du contrat d'assurance collective proposées par la compagnie Great-West pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 mai 2020 ;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE.

2018-11-249

8.12 Renouvellement du contrat de service avec la Patrouille Canine Alexandre Roy

Considérant la réception de l'avis de renouvellement du contrat de service de la Patrouille Canine Alexandre Roy ;

Considérant que le contrat de la Patrouille Canine Alexandre Roy est renouvelé aux mêmes conditions qu'en 2018 pour une période de 24 mois ;

Considérant que ce service représente un coût de 6 \$ par unité d'évaluation.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE RENOUVELER le contrat de service avec Patrouille Canine Alexandre Roy, comme décrit dans l'offre de service daté du 18 septembre 2018 qui fait référence au contrat original de 2016, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 afin de faire respecter la réglementation municipale concernant le contrôle des animaux ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-29000-499.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

2018-11-250

8.13 Adjudication du contrat pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de deux ans

Considérant l'appel d'offres public pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 publié sur le site SEAO du 1^{er} au 25 octobre 2018 ;

Considérant qu'une entreprise a déposé une offre de services ;

Considérant le résultat suivant :

Nom de l'entreprise	Pointage final
Manaction Inc.	10.45

Considérant la recommandation du comité de sélection dûment formé.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER à l'entreprise Manaction Inc. le contrat de gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de 2 ans, débutant le 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2020, pour des montants de 64 720,24 \$ plus taxes applicables pour l'année 2019 et de 66 389,26 \$ plus taxes applicables pour l'année 2020 ;

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat ;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-22000-414 pour le volet sécurité incendie et 02-23000-414 pour le volet sécurité civile.

ADOPTÉE.

2018-11-251

8.14 Adjudication du contrat de service professionnel pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021

Considérant l'appel d'offres public pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021 publié sur le site SEAO du 1^{er} au 25 octobre 2018 ;

Considérant que 3 entreprises ont déposé une offre de services ;

Considérant les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Pointage final
Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.	14.5834
M.B.B.A. S.E.N.C.R.L.	s.o.
Gariépy Bussière	14.6135

Considérant la recommandation du comité de sélection dûment formé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat de service professionnel pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021 à l'entreprise Gariépy Bussière pour un montant total de 82 800 \$ plus taxes applicables réparti comme suit :

Année	Prix (hors taxe)
2018	19 775 \$
2019	21 850 \$
2020	20 425 \$
2021	20 750 \$

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat ;

D'IMPUTER cette dépense aux prochains budgets aux postes 02-13000-413 et 02-32000-413.

ADOPTÉE.

2018-11-252

8.15 Octroi d'un contrat pour l'achat d'un véhicule mini autopompe destiné à des fins de lutte contre l'incendie

Considérant l'appel d'offres SSI-201802-051A publié sur le site Internet SEAO du 19 juillet au 29 août 2018 ;

Considérant les résultats suivants :

Fournisseur	Prix (hors taxes)
Maxi Métal Inc.	304 000 \$
Battleshield industries	366 587 \$

Considérant l'approbation du règlement d'emprunt 2018-05 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif, entre autres, au financement de l'achat de ce véhicule ;

Considérant l'analyse des résultats et la recommandation de monsieur Alain Charbonneau, directeur du service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat à Maxi Métal Inc. pour la fourniture du véhicule de type mini autopompe tel que décrit dans le devis d'appel d'offres SSI-201802-051A pour un montant de 304 000 \$ plus taxes applicables ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23-03000-724.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

2018-11-253

8.16 Octroi d'un contrat pour l'achat d'un véhicule mini rescue destiné à des fins de lutte contre l'incendie

Considérant l'appel d'offres SSI-201802-051B publié sur le site Internet SEAO du 19 juillet au 29 août 2018 ;

Considérant les résultats suivants :

Fournisseur	Prix (hors taxes)
Maxi-Métal Inc.	239 000 \$
Battlesheid industries	299 627 \$

Considérant l'approbation du règlement d'emprunt 2018-05 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif, entre autres, au financement de l'achat de ce véhicule ;

Considérant l'analyse des résultats et la recommandation de monsieur Alain Charbonneau, directeur du service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat à Maxi-Métal Inc. pour la fourniture du véhicule de type mini-rescue tel que décrit dans le devis d'appel d'offres SSI-201802-051B pour un montant de 239 000 \$ plus taxes applicables ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23-03000-724.

ADOPTÉE.

2018-11-254

8.17 Reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration

Considérant l'aide financière confirmée par la correspondance du 12 juillet 2018 relativement au Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration ;

Considérant que pour obtenir le versement de l'aide financière, la municipalité doit confirmer l'exécution des travaux et l'approbation des dépenses encourues ;

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur divers chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification est constitué.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur divers chemins de la municipalité au montant de 66 156.19 \$ taxes nettes auquel est applicable une subvention de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2018-11-255

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

8.18 Approbation de la programmation TECQ révisée

Considérant que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Considérant qu'avant le 15 octobre de l'année en cours, la municipalité est tenue de déposer au MAMOT une programmation de travaux révisée, précisant et confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre de l'année en cours, permettant d'établir ou d'ajuster le versement à venir sur la base des travaux réalisés ;

Considérant que la municipalité doit indiquer au MAMOT ses prévisions de dépenses pour les travaux admissibles qu'elle envisage de réaliser entre le 1^{er} octobre de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la municipalité ;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

D'APPROUVER le contenu et **D'AUTORISER** l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le MAMOT de toutes modifications apportées à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

2018-11-256

8.19 Programme de Conversion à l'électricité : confirmation de la réalisation des travaux

Considérant la lettre d'intérêt de participation au programme de conversion à l'électricité d'Hydro Québec transmise le 4 avril 2017 dans le cadre des travaux de mise aux normes et réfection de l'hôtel de ville et de la salle municipale en procédant à l'enlèvement de la fournaise à huile ;

Considérant l'admissibilité du principe du projet de conversion énergétique reconnue par Hydro Québec ;

Considérant que la demande de subvention et toutes les pièces justificatives doivent être transmises à Hydro Québec avant le 1^{er} décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de subvention auprès d'Hydro Québec dans le cadre du programme de conversion à l'électricité ;

D'AUTORISER madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, à signer et à transmettre la demande et toutes les pièces justificatives dans les délais prescrits.

ADOPTÉE.

2018-11-257

8.20 Vente du véhicule autopompe 212

Considérant que la municipalité souhaite se départir du véhicule autopompe 212 ;

Considérant que le règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle prévoit les dispositions relatives à la vente des biens de la municipalité ;

Considérant que l'article 20.3 du règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle prévoit que la municipalité puisse directement vendre un bien par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec si cela est dans l'intérêt de la municipalité ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder directement à la vente du bien à travers le Centre de services partagés du Québec vu la spécificité du bien à vendre.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la vente du véhicule autopompe 212 par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec.

ADOPTÉE.

2018-11-258

8.21 Vente du véhicule Dodge Ram 1500 ST quad 2007

Considérant que le véhicule Dodge Ram 1500 ST quad 2007 est actuellement inutilisé et nécessite plusieurs réparations importantes ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Considérant l'article 20 du règlement 2018-07 relativement à la vente de biens par la municipalité ;

Considérant que la municipalité doit afficher le bien à vendre de différentes façons en vertu de l'article 20.1 du règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle pour une durée de 3 semaines.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'affichage du véhicule Dodge Ram 1500 ST quad 2007 selon la procédure définie à l'article 20.1 du règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE.

2018-11-259

8.22 *Embauche de monsieur Jean-François Germain au poste de directeur des travaux publics*

Considérant l'affichage de poste qui a eu lieu du 6 septembre au 19 octobre 2018 sur le site web de la municipalité, sur Québec Municipal et sur le site d'Emploi Québec ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des candidatures le comité d'embauche recommande monsieur Jean-François Germain au poste de directeur des travaux publics ;

Considérant que monsieur Jean-François Germain doit entrer en fonction le 12 novembre 2018 ;

Considérant les conditions et les avantages sont convenus avec monsieur Jean-François Germain.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur Jean-François Germain pour occuper la fonction de directeur des travaux publics pour un contrat d'un an, selon les conditions négociées.

ADOPTÉE.

2018-11-260

8.23 *Reconnaissance des cinq (5) années de service continu de madame Sonia Legault*

Considérant que la municipalité veut promouvoir le sentiment d'appartenance au sein du personnel de son organisation ;

Considérant que la municipalité souligne d'une façon tangible les 5^e, 10^e, 15^e, 20^e et 25^e années de service continu puisqu'elles représentent des étapes importantes pour ses employés et démontre l'ampleur de leur implication au sein de l'organisation ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Considérant que l'article 10.06 de la convention collective présentement en vigueur établit la valeur de la marque de reconnaissance à vingt dollars (20 \$) par année de service ;

Considérant que madame Sonia Legault a été embauchée le 4 novembre 2013 et travaille pour la municipalité de Mille-Isles de façon continue depuis cette date ;

Considérant que madame Sonia Legault a atteint ses cinq (5) ans de service continu le 4 novembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER et de **FÉLICITER** madame Sonia Legault pour son service à titre de technicienne à la comptabilité de la municipalité ;

DE REMETTRE à madame Sonia Legault une somme de 100 \$ pour souligner ses 5 années de service continu ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-16000-416.

ADOPTÉE.

2018-11-261

8.24 *Dépouillement de l'arbre de Noël - allocation d'un budget d'opération*

Considérant que le budget 2018 prévoit l'organisation de l'activité « Dépouillement de l'arbre de Noël » ;

Considérant que l'activité se déroulera à la salle communautaire le 8 décembre 2018 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement de cette activité, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la responsable des communications et des loisirs à signer les contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ALLOUER un budget de 2 860 \$ pour l'organisation de l'activité « Dépouillement de l'arbre de Noël » ;

D'AUTORISER madame Janick Roy, responsable des communications et des loisirs à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette journée et à effectuer les paiements en lien avec ces derniers ;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-70170-321, 02-70170-419, 02-70170-516, 02-70170-610 et 02-70170-641.

ADOPTÉE.

8.25 *Dépôt d'un projet dans le cadre de Co-Lab Laurentides 2018-2019*

Considérant que l'appel de projets de Co-Lab Laurentides 2018-2019 vise à favoriser des projets pour nourrir la collectivité de façon durable dans les Laurentides ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Considérant le désir du conseil de promouvoir des ateliers de cuisine communautaire ;

Considérant que l'organisme communautaire Café Partage souhaite collaborer avec la municipalité de Mille-Isles dans le cadre de cet appel de projets ;

Considérant que le projet de cuisine communautaire s'inscrit directement dans les objectifs du programme Co-Lab Laurentides 2018-2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER madame Janick Roy, responsable des communications et des loisirs, à soumettre une demande dans le cadre du projet Co-Lab Laurentides 2018-2019 pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE.

2018-11-263

8.26 ***Participation à la campagne de financement du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil***

Considérant la demande de participation à la campagne de financement du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil ;

Considérant que la campagne de financement consiste en l'achat de lanternes auxquelles seront attachées des lettres adressées au père Noël et produites par les enfants fréquentant les écoles primaires de Lachute et ses environs ;

Considérant que le lancement des lanternes est prévu le 15 décembre ;

Considérant que le conseil juge opportun de soutenir les actions du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACHETER dix (10) lanternes au coût de 5 \$ chacune dans le cadre de cet événement ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2018-11-264

8.27 ***Contribution à la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord***

Considérant l'importance de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour soutenir les activités éducatives des élèves et saluer la persévérance scolaire ;

Considérant que la municipalité considère qu'il est important de soutenir cette fondation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACHETER un billet pour le souper bénéfique de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au montant de 100 \$;

D'AUTORISER le maire à participer à cette activité ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. Levée de la séance

À **20 h 23**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Marie Poupier
Directrice générale
ajointe

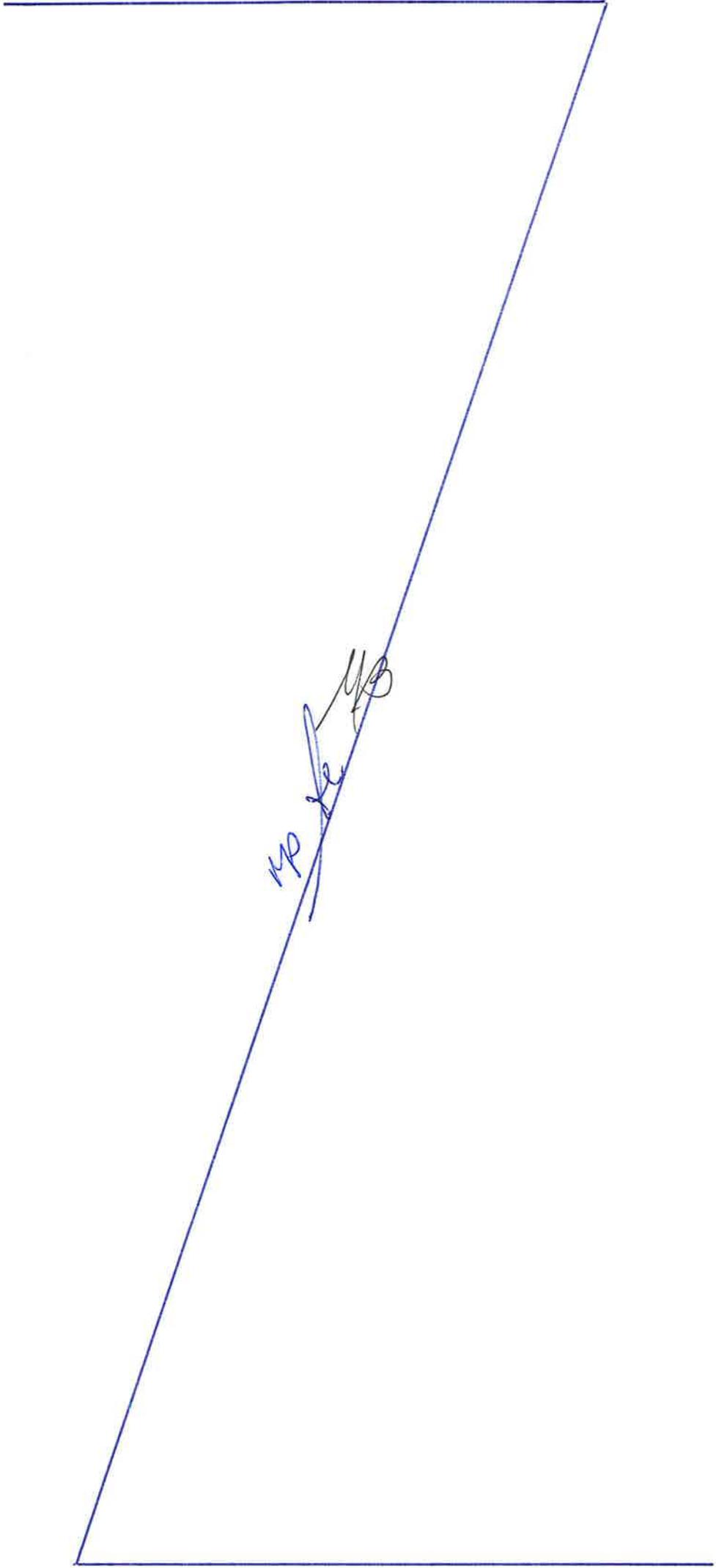
Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée

2018-11-265



No de résolution
ou annotation



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99